

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 24 avril 2017
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 24 avril 2017 sur convocation
 Adressée par le Président le 13 avril 2017.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Laurence JOST, Michèle POIROT, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING, Edwige TOMAZ. Messieurs Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER Marc GIROLD, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE (vice président). Mesdames Christiane CUNY, Christine MORITZ, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN. Messieurs Gérard DOUVIER, Maurice GUIDAT, Patrick BEIN, Frédéric BIERRY.

Excusés : Madame Nathalie CALMES-CARDOSO . Monsieur Régis SIMONI .

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL, Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Francine MICHEL. Messieurs Jean-Claude CASNER, Jean-Paul HUMBERT, Serge GRISLIN, Nicolas BONEL, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Suppléants excusés: Mesdames Véronique SLIPKO, Catherine VINCENT. Monsieur Bernard MARCHAL.

Assistait à la réunion : Monsieur Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2017,
- 2) Décisions du Bureau du 03 avril 2017,
- 3) Communications,
- 4) Diagnostic Enfance, présentation par madame Cora KLEIN, cabinet Koralliance,
- 5) Parc Eolien de Belfays : participation de la Communauté de communes,
- 6) Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2017,
- 7) Equipements sportifs : tarif de mise à disposition de la piste de 400 m,
- 8) Multi accueil la Gaminerie à Saulxures : compte de résultat 2016 subvention arrêtée de fin d'année,
- 9) Compte Administratif 2016 (Budget Déchets Ménagers et assimilés)
- 10) Désignation de la Commission de Délégation de Service Public,
- 11) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2017

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 20 Mars 2017 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 03 AVRIL 2017.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **4 386,15 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **972.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **10 386,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)
: VALORISATION DU PATRIMOINE**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 008,79 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)
: PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **20 499.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise IDEX des travaux de remplacement des filtres des ventilo-convecteurs à l'ESAT de ROTHAU pour un montant évalué à 343.52 € HT
- L'entreprise Alsace Incendie, des travaux de maintenance de l'alarme incendie à l'ESAT de ROTHAU pour un montant évalué à 2 861.95 € HT.
- L'entreprise SAS LLDP, la mise en place de l'éclairage de mobilier au Musée Oberlin à WALDERSBACH pour un montant évalué à 8 793.66 € HT.
- L'entreprise CG Toitures, des travaux d'entretien des gouttières et le changement des tuiles plates cassées au Musée Oberlin à WALDERSBACH pour un montant évalué à 795.00 € HT.
- L'entreprise Cofintex 6 SA, des travaux d'installations d'un système d'alarme à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche à SCHIRMECK pour un montant évalué à 2 057.65 € HT.
- L'entreprise Cofintex 6 SA, des travaux d'installations d'un système de vidéo-protection à la salle polyvalent de LA BROQUE pour un montant évalué à 8 448,70.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

EQUIPEMENT NAUTIQUE : AVENANT CONTRAT BUREAU DE CONTROLE,

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- **Contrôle technique** - attribué au **BUREAU VERITAS**, domicilié 4 Rue du Parc, Oberhausbergen, 67088 STRASBOURG CEDEX 2, pour un montant HT de **900.00 €**. Le montant du marché s'élève à la somme de **19 860.00 € HT**.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **19 860,00 HT** sera prélevée sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

EQUIPEMENT NAUTIQUE : RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE,

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de prendre en charge les frais de branchement (chantier et équipement) eau potable de l'équipement nautique à La Broque,

AUTORISE le Président à signer les devis à intervenir avec le **SYNDICAT DE LA SOURCE DES MINIERES**.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux, soit **4 880.00 € TTC pour le branchement de chantier** et **10 520.00 € TTC pour le branchement définitif** seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

EQUIPEMENT NAUTIQUE : RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT,

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 25 janvier 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de prendre en charge les frais de raccordement (chantier et équipement) assainissement de l'équipement nautique à La Broque,

AUTORISE le Président à signer les devis à intervenir avec le **SIVOM DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**.

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

Les sommes nécessaires à la réalisation de ces travaux, soit **3 260.00 € TTC pour le raccordement de chantier** et **7 310.00 € TTC pour le raccordement définitif** seront prélevées sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : VOIRIE ASSAINISSEMENT POUR L'INSTALLATION WIETRICH : AVENANT N°2 AU MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 juillet 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

Le présent avenant a pour objet le changement de raison sociale de l'entreprise EUROVIA ALSACE FRANCHE-COMTE qui, depuis le 1^{er} janvier 2017, est devenue EUROVIA ALSACE LORRAINE, sans autres changements

ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : VOIRIE ASSAINISSEMENT POUR L'INSTALLATION WIETRICH : AVENANT N°3 AU MARCHE PASSE AVEC L'ENTREPRISE EUROVIA

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 juillet 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

Lot 1 : Voirie Assainissement - attribué à l'entreprise EUROVIA à *MOLSHEIM* pour un montant HT de **5 103.40 €**. Le montant du marché s'élève à la somme de **241 934.54 € HT**.

SITE STEINHEIL : AVENANT 4 EN MOINS VALUE AU LOT UNIQUE : TRAITEMENT DES BOUES :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 21 juillet 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 04 en moins value au **Lot unique : TRAITEMENT DES BOUES** attribué à l'entreprise LINGENHELD à HAGUENAU, pour des travaux en moins d'un montant de **1 485.00 € HT**. Ces travaux correspondent à
 - . la fourniture et pose d'évents de dégazage pour un montant HT de 1 560.00 €, à la prise en compte de la surveillance de la qualité des eaux souterraines pour un montant HT de 9 780.00 € soit au total 11 340.00 € HT.
 - . La suppression de portails et clôtures pour un montant de 12 825.00 € HT

3) COMMUNICATION

Changement de dates

La réunion de conseil de communauté est déplacée du 26 au 29 juin 2017, lieu à définir.

Juillet : le bureau est déplacé du 03 au 10 juillet.

Réunion GEMAPI : une réunion est programmée le 11 mai 2017 à 20 heures à la Salle Polyvalente de La Broque.

CONTRAT DE RURALITE : Sur proposition de l'Etat, nous essayons d'établir un contrat de ruralité à l'échelle des 4 intercommunalités de l'arrondissement, et ce en toute urgence.

Un contrat de ruralité permet de mobiliser des crédits dont la somme totale n'est pas arrêtée à ce jour.

Une première information, nous a été communiquée en Sous Préfecture, le 12 avril dernier, et le contrat doit être signé début juin, ce qui démontre l'urgence de cette démarche.

Entre Présidents de Communautés de Communes et à la demande de Madame le Sous-Préfet, nous avons convenu de prioriser les projets intercommunaux, le Pays Bruche Mossig Piémont étant chargé de la rédaction du contrat de ruralité.

Je vous ai adressé ce jour la fiche de présentation du Contrat de ruralité, avec ses 6 volets du contrat et vous demande de me faire connaître 1 ou 2 projets qui pourraient rentrer dans ce cadre, avant le 03 mai 2017, en remplissant la fiche action.

Il faut évidemment que ces projets soient réalisés dans les 3 ans à venir. Il n'y a aucune certitude qu'ils soient retenus, notre objectif étant simplement d'essayer, avec Madame le Sous-Préfet et nos 3 autres collègues, de faire bénéficier notre territoire de ces crédits d'Etat.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Président donne lecture au conseil de communauté de différents courriers et messages de remerciements :

- Du CAUE de Haute Saône pour l'accueil d'un groupe d'élus et d'architectes le 24 mars 2017,
- Du FABB pour les travaux réalisés au Stade des Grives à Barembach,
- De l'association Double dragons pour la subvention donnée au titre des sportifs de haut niveau,
- Du Moto Club de la Vallée de la Bruche pour la subvention accordée pour l'organisation du championnat de France de Motocross féminin,
- Du Tennis Club de la Vallée de la Bruche pour les coupes données à l'occasion du challenge du Conseil Départemental,
- Robin Grandadam est sélectionné en équipe de France III part en Lituanie 1 semaine pour un stage de préparation aux championnats du Monde. Il remercie la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'aide et la confiance qui lui ont été accordées.

Chantiers :

Monsieur le Président fait le point sur l'état d'avancement des chantiers portés par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le chantier Steinheil à Rothau se termine.

Le chantier Piscine à La Broque devrait entrer dans sa phase active début mai, les installations de chantier sont faites et les branchements eau et assainissement sont réalisés.

Le chantier de la Ferme du Bambois à Plaine suit son cours.

4) DIAGNOSTIC ENFANCE,

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que, par délibération en date du 25 janvier 2016, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche décidait de confier au cabinet Koralliance la réalisation d'un diagnostic enfance et petite enfance.

Cette action est inscrite dans le contrat Enfance et Jeunesse passé entre la Communauté de communes et la Caisse d'Allocations Familiales. Cette démarche de diagnostic a été conduite sur l'année 2016 et était pilotée par Monsieur Marc Scheer, Maire de Rothau, Vice Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, en charge de ce dossier.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la démarche entreprise, des éléments de diagnostic et des préconisations.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de mise en œuvre d'un programme enfance dans la vallée de la Bruche.

5) PARC EOLIEN DE BELFAYS : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,

La commune de Saâles et celle de La Grande Fosse ont initié en 2003 un projet éolien, auquel quatre autres communes vosgiennes se sont associées (Ban de Sapt, Chatas, St Stail, Grandrupt).

Le parc éolien de Belfays comprendra 10 éoliennes de 2 MGW chacune (2 à Saâles, 3 à La Grande Fosse et 5 sur Chatas). La hauteur du rotor avoisinera les 90 mètres. Selon le planning prévisionnel, les éoliennes devraient être montées au cours du mois de mai 2017. L'électricité sera injectée sur le réseau à Saâles et St Blaise, rendant notre territoire énergétiquement positif.

Le montant de l'investissement avoisinera les 30 millions d'euros. Le capital se répartira entre EDF-EN, un ou plusieurs actionnaires émanant de l'Economie Sociale et Solidaire et une SEM. La participation de la SEM sera de 20% du montant total du capital et se décomposera en deux parties : 51% pour les collectivités locales et 49% pour l'actionnariat populaire. La rentabilité du projet est relativement faible avec un P90 de Taux de Rentabilité Interne sur 25 ans de l'ordre de 4,25%.

CONSIDERANT l'intérêt du projet,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par quarante-quatre (44) voix pour et une (1) abstention,

DECIDE d'adhérer à la Société d'Economie Mixte qui va être créée et d'y affecter une somme de **30 000.00 €**

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions d'adhésion à la Société d'Economie Mixte.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite en Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2017.

6) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D-1641 : Emprunts en Euros	- 30 000,00 €	
D-261 : Titres de participation	30 000,00 €	
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
Total Général	000,00 €	0,00 €

7) EQUIPEMENTS SPORTIFS A PROXIMITE DE LA CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE : TARIF DE MISE A DISPOSITION DE LA PISTE DE 400 M,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2009 relative aux tarifs de mise à disposition du stade des Grives à Barembach,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 octobre 2009 relative aux tarifs de mise à disposition de la Salle polyvalente à La Broque,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 décembre 2009 relative aux tarifs de mise à disposition du Hall de Sports à Schirmeck,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 septembre 2011 relative aux tarifs de mise à disposition du Hall de Sports à Schirmeck,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE Le tarif horaire de mise à disposition de la piste de 400 m du terrain de football en gazon naturel à Schirmeck à la somme de **5.00 €** de l'heure.

La réduction de 50 % sur le tarif public lorsque les équipements sportifs sont utilisés par les sections jeunes des associations s'appliquera dans les mêmes conditions.

8) MULTI ACCUEIL LA GAMINERIE A SAULXURES : COMPTE DE RESULTAT 2016 SUBVENTION ARRETEE DE FIN D'ANNEE,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le compte de résultat de l'exercice 2016 pour le fonctionnement du Multi-Accueil « La Gaminerie ».

En 2015, la gestion du multi accueil a été confiée, par voie de délégation de service public, à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

La Communauté de communes a versé une subvention de **76 756.00 €**. Les dépenses de l'exercice 2016 sont de **184 682.83 €** et les recettes sont de **213 156.17 €**, soit un excédent de **28 473.34 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le reversement par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin d'une somme de **28 473.34 €**.

9) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (BUDGET DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES)

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur Marc SCHEER, Vice Président, assure la présidence.

Le Compte Administratif du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	1 357 888,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 357 888,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Déficit global de clôture :	0.00 €

Le Compte Administratif du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est approuvé, à l'unanimité.

10) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PREVUE PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.1411-5 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles D.1411-3 à D.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

- les conseillers communautaires sont invités à établir une ou plusieurs listes, qui pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, sur papier blanc, en distinguant, les candidats « titulaires » des candidats « suppléants »,
- les listes seront déposées auprès du secrétaire de la séance, lors de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission:
 - pour l'élection des membres titulaires : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers portant sur l'élection des membres titulaires ;
 - pour l'élection des membres suppléants : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers portant sur l'élection des membres suppléants

11) DIVERS**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT : CONTRIBUTION 2017.**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de communauté d'un courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil Départemental relatif au Fonds de Solidarité Logement, qui a intégré le service de l'action sociale pour le logement du Conseil Départemental.

CONSIDERANT que le Fonds de Solidarité Logement a pour objet de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des personnes les plus démunies par l'attribution d'aides financières tout en permettant un apprentissage des règles de vie et de gestion quotidienne de ce logement par la mise en place éventuelle d'un accompagnement social adapté.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement,
- De verser une cotisation annuelle de **25,00 €**,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer la convention de financement volontaire à intervenir avec le Département du Bas-Rhin

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 50.

/		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		/	
Mme Patricia CASNER		/	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
/		M. Emile FLUCK	
/		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
M. Nicolas BONEL		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
/		M. Marc GIROLD	
M. Vincent FELDER		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
/		M. Michel AUBRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
Mme Edwige TOMAZ			